

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### **DÉROGATION MINEURE :**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance qui aura lieu lundi le 6 juillet 2015 à 19 h 30 à l'édifice municipal, situé au 284, boul. Nilus-Leclerc, sur la demande de dérogation suivante :

### **NATURE ET EFFET :**

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 83 Rv du règlement # 158-2013 de la Municipalité de L'Islet.

Le propriétaire de l'immeuble veut agrandir la résidence et plus précisément agrandir la galerie avant et aménager un portique à même l'espace de la galerie.

### **Dérogation mineure :**

Réduire la marge avant à 3,5 mètres au lieu des 6 mètres requis.

### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

- 521, chemin des Pionniers Est
- Numéro de lot : 3 633 417

Tout intéressé pourra lors de cette réunion se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 10 juin 2015.

Colette Lord  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière